

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à un plan d'alignement dans les
rues Louis Hémon, Bir Hakeim, Marquise de Kergarion, de la Baie et le chemin de Kergalzès

Article 1er : Objet et dates de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique conjointe relative à l'établissement d'un plan d'alignement dans les rues Louis Hémon, Bir Hakeim, Marquise de Kergarion, de la Baie et le chemin de Kergalzès pour une durée de 15 jours, à compter du 14 juin jusqu'au 28 juin 2021

Article 2 : Modalités de mises à disposition des dossiers au public

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers soumis à enquête publique pourront être consultés en mairie, 6 rue Louis Pasteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30

Le samedi : de 9 H 30 à 11 H 30

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Commune : <http://www.roscoff.fr/>

Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur et recueil des observations du public :

Monsieur Jacques SOUBIGOU est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique
Il se tiendra à la disposition du public à la mairie les :

Le lundi 14 juin : de 9 H 00 à 12 H 00

Le lundi 28 juin : de 14 H 00 à 17 H 00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur :

Monsieur Jacques SOUBIGOU

Commissaire enquêteur - Hôtel de Ville CS 60069 29682 ROSCOFF Cedex

Adresse postale : Hôtel de Ville CS 60069 29682 ROSCOFF Cedex

Adresse mail : secretariat.mairie@roscoff.fr

Article 4 : Mesures de publicité

Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés et par tous autres procédés en usage dans la Commune. Une annonce sera faite dans les journaux locaux, sur le panneau d'information digital de la Commune ainsi que sur le site internet : <http://www.roscoff.fr/>

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au procès-verbal du rapport du commissaire-enquêteur.

Article 5 : Notification de l'enquête

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet d'alignement de parcelles des rues Louis Hémon, rue Bir Hakeim, rue Marquise de Kergarion, rue de la Baie et du chemin de Kergalzès.

En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

Article 6 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête, accompagnés de ses rapports et de ses conclusions motivées.

Le conseil municipal délibérera sur les projets après clôture de l'enquête publique conjointe.

Article 7 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie les jours et heures suivants :

Du lundi au vendredi : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30

Le samedi : de 9 H 30 à 11 H 30

Fait à ROSCOFF,
Le 28 Mai 2021

La Maire,

